

COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE

20 ANS DE SAUVEGARDE DE LA RESSOURCE EN EAU



COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE

POSITION DANS LA CARAIBE



COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE

- La Martinique territoire français dans la Caraïbe est une île de 1 280 km²
- Elle compte 385 551 habitants, soit une densité de 355 habitants au km².
- Longue de 64 km pour 24 km de large avec 470 km de linéaire côtière, elle présente sur ses 1 024 km² de superficie une grande variété de paysages.
- Le nord de l'île est une zone montagneuse où culmine, la Montagne Pelée à 1 397 m d'altitude.
- La forêt, mangrove comprise, couvre 45 % de la superficie de l'île.



COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE

L'INSTITUTION MARTINIQUE

Le cadre institutionnel de la Martinique :

- La loi de décentralisation de 1982 transfère des compétences à la Martinique qui est une institution spécifique, réunissant sur le même le même territoire un département et une région.
- La loi de juillet 2011, stipule la création de la nouvelle Collectivité Territoriale de Martinique qui réunit à la fois les compétences du département et de la région. Elle est mise en place le 1er janvier 2016 suite à l'élection du 13 décembre 2015.
- Le président de l'Assemblée désigne parmi ces élus 6 membres devant siéger au Comité de Bassin dont je suis la Présidente depuis le mars 2016.
- Les comités de bassin des DOM ont été institués par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Le Comité de Bassin de la Martinique a été créé par décret le 6 mai 1995 et mis en place en 1996.



Comité de Bassin



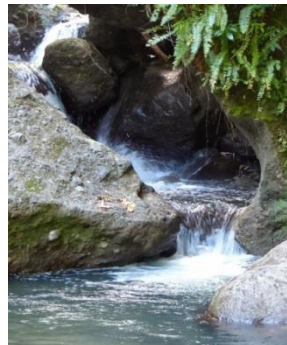
De la Martinique

COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE

SA COMPOSITION

Le Comité de Bassin de la Martinique est composé de trente-trois (33) membres réparti en 3 collèges :

- Collège des représentants des collectivités territoriales de 12 membres,
- Collège des représentants d'usagers et de personnalités qualifiées de 12 membres,
- Collège des représentants de l'état, de ses établissements publics concernés et des milieux socioprofessionnels de 9 membres.



COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE

ROLE

- Ses missions essentielles sont les suivantes :
 - Elaborer et mettre à jour le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), s
 - Agréer les contrats de rivière, de baie, de nappe ...).
 - Mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau (état des lieux et plan de gestion, consultations).
- Il donne également des avis :
 - sur les périmètres des Etablissements Publics
 - sur toute question intéressant la gestion de l'eau dans le bassin : projets d'ouvrages, aménagements ou programmes d'actions
- Il désigne les représentants, devant siéger au conseil d'administration de l'office de l'eau
- Il approuve les conventions que passe l'office de l'eau



COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE

MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

- 1- Le secrétariat de bassin,
- 2- Le bureau,
- 3- Les commissions ou groupes de travail,
- 4- Les rapporteurs-experts,
- 5- L'Office de l'eau (art. L213-13 du Code de l'environnement).



COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE

MOYENS STRATEGIQUES

- 1- Le SDAGE et son Programme de mesures,
- 2- Les contrats de milieux :
 - Un Contrat de baie «le Contrat de baie de Fort-de-France »,
 - Un Contrat de Rivière, «Le contrat de rivière du Galion ».



COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE

MOYENS FINANCIERS

- Des crédits spécifiques pour son fonctionnement émanant du ministère chargé de l'environnement,
- Des études sont financées par l'ODE avec des financements importants de l'ONEMA dans le cadre de la solidarité inter bassins.



LE COMITE DE BASSIN DE MARTINIQUE : 20 ANS DE SAUVEGARDE DE LA RESSOURCE EN EAU

PRESENTE PAR : Marie-France TOUL,
Présidente du Comité de Bassin de Martinique

